



COMMUNE DE FOURNEAUX (Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué par courrier électronique du 29 août 2025 affiché le même jour, s'est réuni en session ordinaire, le 5 septembre 2025 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, maire.

Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 12 - Votants :13

Présents : Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Anne-Laure LANGEVIN, Marise GIRARD, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Samuel PIOT, Carole de la SALLE, Christian VILLAIN

Absents excusés : Aurélie CHEVRON, Isabelle JUNET

Pouvoirs : Isabelle JUNET à Anne-Laure LANGEVIN

Secrétaire nommé pour la séance : Carole de la Salle

Jean-François NEYRAND constate que le quorum est réuni et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis Jean-François NEYRAND rappelle l'ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation du PV du conseil du 28 juillet 2025
- 2) Point sur les travaux de l'école
- 3) Travaux en cours et à prévoir
- 4) Situation budgétaire, financement des travaux, modifications budgétaires
- 5) Information sur le contrôle URSSAF
- 6) Questions diverses

1) LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JUILLET 2025

Le projet de procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le conseil municipal approuve par 11 voix et 1 abstention le procès-verbal du 28 juillet 2025.

2) POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Jean-François NEYRAND explique que grâce aux efforts conjugués de tous, l'école a pu ouvrir dans les nouveaux locaux le 1er septembre.

L'AFR a organisé une pièce pour les garderies et pour l'accueil du mercredi. La pièce est agréable, et elle réunit les jeux nécessaires à occuper les enfants. La salle d'évolution ne sera plus utilisée par l'AFR que pendant les vacances scolaires.

La classe des grands a également été installée et est opérationnelle depuis lundi matin.

L'essentiel des travaux est terminé. Il reste à poser les rideaux extérieurs qu'Omabois n'avait pas encore reçu, à transformer la chaufferie, et à finir quelques détails de ferronnerie. En principe tous ces travaux sont prévus la semaine prochaine. Ils sont extérieurs au bâtiment et peuvent être faits pendant le fonctionnement.

Quelques corrections électriques sont à faire pour répondre aux remarques de SOCOTEC. Elles sont également prévues dans la semaine du 8 septembre.

Le travail de l'étancheur sur la couvertine n'est pas bon. Un courrier lui a été envoyé pour lui demander de revoir l'alignement. Les sommes restant dues sont bloquées, mais le faible montant du chantier donne peu de pression pour le faire réintervenir. L'étanchéité est bonne et le problème est plutôt esthétique.

La question des entrées reste ouverte : la rentrée des plus grands à l'école se fait par la nouvelle entrée du bâtiment. Les enseignantes se tiennent au portail. La rentrée et la sortie des garderies périscolaires et de l'accueil de loisirs se fait comme avant l'extension, par la porte située à côté de la chaufferie.

Le personnel des garderies périscolaires et de l'accueil de loisirs trouve peu pratique le système actuel. Une réunion entre l'école, la commune et l'AFR est à l'étude en fin septembre pour tirer les conclusions des premières semaines d'exploitation et pour voir s'il faut déplacer la sonnette voir électrifier l'ouverture du portail. Le coût éventuel de ces aménagements a été inclus dans l'enveloppe maximale des travaux fixé à 620 000 euros TTC. Ce montant ne devrait pas être atteint. Les engagements actuels sont de 600 000 euros TTC.

D'ici fin septembre, l'architecte et les entreprises vont travailler pour établir les décomptes définitifs et permettre les règlements.

3) TRAVAUX EN COURS ET A PREVOIR

Jean-Jacques BABE rappelle les différents travaux en cours.

Circulation : les ilots de la Grande rue ont été préparé par EUROVIA. Il reste à poser les panneaux. Samuel PIOT demande où les panneaux lumineux d'interdiction aux poids lourds seront installés. Jean Jacques BABE précise qu'ils seront posés à côté du panneau de la commune. La société SIGNATURE doit intervenir en septembre pour refaire les peintures et aménager la zone commune piétons/voitures de la route de Croizet. Les travaux ne pourront être faits qu'après la fête du lait.

Salle de l'an9 : les hublots cassés ont été remplacés en interne par des hublots en polycarbonate et 1 en verre que la commune détenait déjà. Bastien Chaize travaille les 4 et 5 septembre pour réparer les huisseries détériorées, et changer ce qui doit l'être. Les vitres cassées des portes vitrées seront remplacées. Le demande de réparation des boutons des douches a été faite auprès de JYCM qui doit intervenir. Samuel PIOT demande quel matériel sera utilisé et précise que les boutons de douche s'abiment rapidement et sont vite dégradés. Il propose l'utilisation de bouton « quart de tour ». Il fait également un retour sur le matériel détérioré comme quelques tables cassées et un banc à réparer. L'électricien YAPE a installé les interrupteurs de l'éclairage extérieur hors de la salle de basket ; il a installé un ré émetteur WIFI à l'extérieur de la salle. Il servira pour la fête du lait mais pourra également être utilisé pour toutes les manifestations dans lesquelles des paiements sont faits par carte en extérieur.

Jean jacques BABE ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec le club de basket qui souhaite que les personnes détiennent des chaussures propres dans la salle pour ne pas rayer le revêtement. Carole de la SALLE réagit en ajoutant que cette demande a été faite par les écoles pour chaque enfant. Elle s'interroge sur le coût engendré par cet achat et le peu d'utilisation réelle. Samuel PIOT ajoute qu'il se questionne sur l'emplacement de la buvette qui est à l'intérieur de la salle et donc utilisée par des personnes ne portant pas de chaussures propres. Jean François NEYRAND répond que la buvette ne peut pas être dans le hall lorsque les autres espaces sont loués.

Il faut par ailleurs finir l'installation du réseau gaz dans la salle de basket : tirage de la conduite de gaz entre le compteur et les radiants, et modification des radiants pour les adapter au gaz naturel. Les devis TERRIER et JYCM s'élèvent à 15 000 euros. Il faudrait pouvoir réaliser les travaux début octobre pour une mise en route avant fin octobre. En effet la cuve propane est vide et il serait mieux d'éviter de la faire remplir à nouveau.

Si le conseil est favorable à ces travaux, le montant de 15 000 euros sera intégré dans la décision modificative budgétaire proposée au conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le lancement des travaux de raccordement au gaz du chauffage de la salle de basket.

4) SITUATION BUDGETAIRE, FINANCEMENT DES TRAVAUX, MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Jean-François NEYRAND indique que l'avancement du budget de fonctionnement est essentiellement marqué par deux augmentations de dépense significatives :

- Les dépenses d'électricité
- Les dépenses de personnel intérimaire

Les dépenses de personnel intérimaire seront partiellement compensées par une réduction des dépenses sociales, puisqu'il s'agissait de remplacer un personnel en arrêt maladie.

Les dépenses d'électricité augmentent de près de 50%. Nous allons devoir demander une explication au SIEL car les factures d'achats groupés d'électricité sont peu lisibles. Sur les 6 premiers mois de 2025 comparés aux 6 premiers mois de 2024, il n'y a pas d'augmentation significative globale de la consommation : la consommation augmente à la salle de l'an 9 car la salle a été plus chauffée, et elle diminue dans les autres bâtiments. Les tarifs ont sûrement augmenté, mais les factures sont trop complexes pour pouvoir faire un calcul certain.

Comme cela a déjà été évoqué, des économies devraient être faites par rapport au montant de subvention prévu pour l'AFR au titre des garderies périscolaires. Mais la nouvelle équipe de l'AFR arrivée en juillet n'a pas encore fait le tour des prévisions financières. Il ne devrait pas y avoir de variation forte des charges salariales prévues, avec sans doute une légère baisse des dépenses puisque nous avons eu une absence longue.

Il n'y a pas d'évolution notable sur les recettes.

RECETTES	REALISE 2024	BUDGET 2025	AVANCEMENT AU 31 août 2025	ESQUISSE FIN 2025
ATTENUATION DE CHARGES	1 087	0	3 689	4 000
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE, ET VENTES	69 953	65 200	67 140	86 925
IMPOTS ET TAXES	342 339	334 385	223 981	332 361
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATION	89 768	86 500	76 477	87 737
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 483	6 000	1 741	5 001
PRODUITS FINANCIERS	5	0	5	5
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	55	55
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS/divers	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	509 634	492 085	373 087	516 084
DEPENSES				
CHARGES A CARACTERE GENERAL	160 100	163 600	135 394	187 238
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	216 913	241 650	146 148	247 276
ATTENUATION DE PRODUITS	2 989	1 600	0	1 600
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 634	66 960	39 439	63 270
SOUS TOTAL	442 636	473 810	320 981	499 384
CHARGES FINANCIERES	10 872	20 000	10 351	20 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200	150	105	150
DOTATION AUX PROVISIONS/amortissements	2 285	2 500	2 448	2 500
SOUS TOTAL	13 357	22 650	12 904	22 650
TOTAL DEPENSES	455 993	496 460	333 885	522 034
RECETTES -DEPENSES= EXCEDENT	53 641	-4 375	NS	-5 950
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 852	57 493	57 493	57 493
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (avant affectation)	117 493	53 118		51 543

Dans cette esquisse, le résultat avant report de résultat des années précédentes reste négatif. Mais l'objectif est bien d'améliorer ce résultat, l'approche réalisée restant prudente.

Jean-François NEYRAND indique qu'en ce qui concerne les investissements, nous avons eu la notification des subventions de l'Etat, du département, de la CAF et de la MSA. A partir de leur notification, ces subventions deviennent une créance de la commune pour autant que les travaux aient été réalisés. Ils l'ont été.

Il nous est donc possible de les intégrer dans le financement du projet et d'ajuster le montant à financer par emprunt. Il faut bien noter que les subventions peuvent n'être versées qu'en 2027 et qu'il faudra les préfinancer. Il faut de même préfinancer le Fonds de compensation de TVA qui ne sera versé qu'en 2027 en espérant que d'ici là les règles ne seront pas changées.

Par ailleurs, il faudrait que nous inscrivions dans le budget de dépenses les travaux d'installation du gaz dans la salle de l'an 9. Le budget est de 15 000 euros. A terme, la commune devrait faire des économies sur le prix du gaz.

Si les règles de fonctionnement du FCTVA ne sont pas modifiées d'ici là, la commune devrait encaisser de l'ordre de 90 000 euros en 2027. Pour préfinancer subvention et FCTVA la commune avait signé deux lignes de crédit avec le crédit mutuel, une ligne long terme de 330 000 euros, remboursable par mensualités constantes et une ligne à moyen terme de 540 000 euros remboursable in fine sauf remboursements anticipés au fur et à mesure des encaissements.

A ce jour nous avons tiré 200 000 euros sur la ligne de 540 000 euros et 150 000 euros sur la ligne de 330 000 euros. Il est prévu de tirer au maximum 250 000 euros sur la ligne long terme. Le solde des paiements, soit 370 000 euros sera fait à partir de la ligne à 3 ans et remboursé au fur et à mesure des encaissements de subventions et FCTVA et au plus tard dans 3 ans ; compte tenu de ce qui a déjà été tiré sur la ligne de 540 000 euros, il faudra demander un tirage complémentaire de 170 000 euros.

Il est proposé de traduire ces différents mouvements budgétaires en maintenant en recettes, la totalité des emprunts nécessaires et les subventions notifiées, et en notant en dépenses le remboursement des emprunts à hauteur des subventions notifiées non encaissées. Ces remboursements seront reportés sur l'année suivante s'ils n'ont pas été réalisés dans l'année. Rien n'est noté pour le FCTVA l'Etat pouvant changer à tout moment la règle qu'il a fixée.

Christian VILAIN demande si la DETR sera perçue avant la fin de l'année. Jean-François NEYRAND répond que la demande de paiement pourra être faite dès que nous aurons l'ensemble des décomptes définitifs et que nous les aurons réglés.

DM 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321-135 : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	117 941.00 €
R-1323-135 : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	73 000.00 €
R-1328-135 : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	107 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	297 941.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	297 941.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	297 941.00 €	0.00 €	65 000.00 €
D-21841-135 : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-135 : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE	0.00 €	48 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-130 : AMENAGEMENT SALLE DE L'AN 9	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	63 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	362 941.00 €	0.00 €	362 941.00 €
Total Général		362 941.00 €		362 941.00 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire n°1.

5) INFORMATION SUR LE CONTROLE DE L'URSSAF

Jean-François NEYRAND rappelle que la commune de Fourneaux fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur pièces depuis avril 2025.

Une première série de documents a été envoyée en début de contrôle. Des documents complémentaires ont été demandé en août et envoyé le 3 septembre par mail.

Ils permettent de mieux cerner les recherches actuelles du contrôleur :

- Salaire négatif de Charlene Grange en début 2023 : rectification d'un trop payé sur les salaires
- Quote-part de la prévoyance souscrite par les salariés prise en charge par la commune (12,5 euros par mois).
- Repas du personnel affecté à la gestion et à la surveillance du restaurant scolaire
- Relation avec l'AFR (mise à disposition de T Baucquel en 2022)
- Utilisation du véhicule communal

Les autres demandes de pièces complémentaires correspondent plus à des contrôles de routine pour vérifier soit l'assujettissement à l'URSSAF des auteurs des factures soit l'objet des factures.

Toutes explications ont été données sur ces éléments. Le contrôleur dispose de 3 mois à compter du 23 juillet pour clôturer le dossier avec ou sans demande de corrections.

6) QUESTIONS DIVERSES

6.1) Salle de l'an 9

L'an dernier une séance de théâtre avait été organisée par le club de basket au profit de l'association RETINOSTOP. Compte tenu du caractère exceptionnel de l'opération et du contexte dans lequel elle se réalisait, le conseil avait accepté à titre dérogatoire de mettre la salle à disposition sans paiement de location. L'opération est renouvelée cette année, et la demande de gratuité est à nouveau formulée. Les conseillers souhaitent vivement la réussite de l'opération mais ils observent que

l'octroi répété de gratuité de la salle va à l'encontre du principe d'égalité applicable à l'utilisation des bâtiments publics. A l'unanimité le conseil décide de ne pas déroger à la règle en accordant la gratuité pour la manifestation prévue en 2026.

Une demande équivalente a été formulée par l'équipe « Cows Boys du Gand » qui prévoit de reverser les excédents éventuels de sa soirée à une association. Le même principe d'égalité fait que la demande de gratuité évoquée n'est pas recevable et est refusée à l'unanimité par le Conseil.

6.2) Inauguration de l'extension de l'école

Jean François NEYRAND indique la présence du sous-préfet, du département, des sénateurs, de l'éducation nationale, de la CAF, MSA, quelques maires, parents d'élèves, parents et enfants fréquentant le centre de loisirs et les CM2 de l'an dernier.

Le parking de l'école sera réservé aux officiels. Bernard CHARMILLON demande si d'anciens élus de la commune qui avaient participé au projet initial de la construction de l'école seront présents. Jean François NEYRAND indique qu'il va renvoyer des invitations.

Jean François NEYRAND remercie également le comité des fêtes pour le prêt de matériel.

6.3) Personnel

Un recrutement aura lieu suite au départ de Madame BURIASSI agent technique assurant le ménage et la surveillance à la cantine.

6.4) Fête du lait

Jean Jacques BABE indique que des courriers ont été adressés aux habitants concernés par les blocages de rue. Des pastilles de droit de passage ont été distribuées également. Il rappelle que le stationnement sera interdit dans l'ensemble du village.

Le personnel d'aide à domicile ou soignant devra contacter le maire ou le 1^{er} adjoint en cas d'urgence. Des laissez passer ont été fait au personnel soignant connu pour certaines familles de la commune.

Samuel PIOT alerte sur l'application « waze » qui pourrait faire passer certains visiteurs par des endroits interdits.

6.5) Cimetière

Jean François NEYRAND précise que la commune doit installer un ossuaire notamment pour recevoir les restes des concessions non renouvelées ou reprises. Par ailleurs, des demandes ont été reçues pour des emplacements destinés à recevoir les cendres de personnes incinérées (cavurnes).

Pour ces deux projets des devis avaient été examinés en conseil le 5 juillet 2024 et avaient l'objet d'une décision favorable n° 2024 036-07.

L'urgence est de créer l'ossuaire et de prévoir deux ou 3 cavurnes utilisables sur demande. Ces cavurnes seraient installées en bordure de l'allée du nouveau cimetière par création d'emplacements numérotés.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil confirme sa décision du 5 juillet 2024, donne mandat au maire de créer un ossuaire et des cavurnes et lui donne tous les pouvoirs nécessaires pour accorder des concessions sur les terrains devant recevoir des cavurnes aux conditions de prix et de durée applicables aux autres emplacements du cimetière.

6.6) Panneau projet de lotissement la Crenille

Jean-Jacques BABE et Jean Claude DE HENNEZEL indique que des panneaux ont été posés sur le terrain pour annoncer le projet de lotissement. Les habitants commencent à en parler.

6.7) Le café de la Groasse

Myriam COUTURIER propose de lire un mail envoyé par Jérôme GRASSET. Jean François NEYRAND précise l'avoir reçu également et explique son contenu. Monsieur GRASSET a fait lui-même sa déclaration à l'INPI alors que celle-ci devait être faite par la notaire (absente pour congés). La signature du bail n'ayant eu lieu que le 26 août 2025 a retardé l'ouverture du commerce qui ne pourra malheureusement pas être ouvert pour la fête du lait. Monsieur GRASSET met tout en œuvre pour l'ouverture à la fête de la groasse. Il reste en attente de devis pour développer la partie restauration.

Myriam COUTURIER et Christian VILLAIN demandent si des subventions sont possibles pour aider à la reprise du commerce et aux investissements. Jean François NEYRAND répond que pour le moment aucune ligne de subventions ne paraît correspondre à la situation du commerce de Fourneaux (notamment aide au dernier commerce ou appel à projets LEADER).

6.8) Assainissement à la Crenille et transfert de compétence

Christian VILLAIN demande où en est le projet de transfert de compétence de l'assainissement à la COPLER. Jean François NEYRAND indique que des études sont en cours, et que le transfert ne se fera que si la majorité qualifiée des communes le décide 2/3 des communes représentant 50% des habitants ou 50% des communes représentant 2/3 des habitants. Une réunion à la COPLER est prévue le 24 septembre 2025. En ce qui concerne la mise en séparatif du chemin de la Crenille, ICA doit préparer la consultation pour attribution du marché avant la fin de l'année si l'Agence de l'eau donne une réponse positive à la demande de subvention. Jean François NEYRAND va relancer ICA sur ce sujet.

6.9) Stationnement gênant et circulation

Jean François CHETAIL signale la dangerosité d'un véhicule stationné depuis plusieurs semaines à hauteur de l'école privée dans le virage.

Il est également signalé que des véhicules sont stationnés sur l'ancienne route nationale 7 par le garage VERGIAT par manque de place.

Carole de la SALLE informe qu'un car scolaire a cassé un pot de fleur devant le café de la Groasse.

6.10) Déchets abandonnés

Jean François CHETAIL informe du dépôt sauvage de matelas et poubelles vers l'ancien camping. Jean Jacques BABE précise que ces derniers ont été amenés en déchetterie.

La séance est levée à 23h10.